

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal
exercice 2013-2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la **délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014**, dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet au 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle en 2014 de 48 426 €.

* Déléguataire de l'activité : la SAS du Casino et des Bains de Mer (SAS C.B.M.), dirigée par Madame Brigitte Lemercier puis Monsieur Frédéric Vespier à partir du 1er juillet 2014.

* Échéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- Jeux :

- Machines à sous : passées de 111 à 100 le 24 septembre 2014
- Jeux « traditionnels » : Roulette anglaise, Black jack, Poker relancé en août, Texas hold'em poker ; Roulette électronique introduite le 28 octobre 2014.

- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** - 25 chambres rénovées en 2010/11.

- Restauration

- 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts), « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ) – de novembre à juin, fermé du lundi au jeudi ; depuis juillet 2014 de nouveau fermé les lundis et mardis.
- 1 service réceptif.

- Piano-bar-dancing : « L'Abordage » et « La Mezza » sont fermés depuis le 20 janvier 2014. Les bars des jeux et salle des machines à sous sont, eux, exploités, et les thés dansants organisés le dimanche après-midi.

- Salle de spectacles de 599 places (orchestre et balcon).

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Nombre d'emplois moyen : 85 (92 l'année précédente)

* Dernière visite de la Sous-commission départementale de sécurité : le 19 novembre 2012.

* Classement national des casinos autorisés : le Casino de Dieppe perd 3 places, il se situe cette saison au 85^e rang sur 198.

II – Textes justificatifs

* L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998, et ses avenants,
- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales en date du 16 octobre 2013 portant autorisation jusqu'au 1er novembre 2016 de la pratique des jeux de hasard, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2014.

* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

Les résultats comptables de la SAS Casino et Bains de Mer enregistrent à nouveau un déficit après 3 années d'excédent.

	Exercice 2013 / 2014 en euros	Exercice 2012 / 2013 en euros	Évolution n/n-1 %	Exercice 2011 / 2012 en euros
Chiffre d'affaires net	5 149 230	5 677 632	- 9,30 %	5 862 037
Produits d'exploitation	5 233 236	5 735 145	- 8,80 %	5 975 878
Charges d'exploitation	5 364 973	5 592 024	- 4,10 %	5 863 791
Résultat avant impôt	- 113 855	163 137	- 169,80 %	137 656
Total des produits	5 280 509	5 755 480	- 8,30 %	6 161 738
Total des charges	5 379 008	5 617 408	- 4,20 %	5 985 553
Résultat	- 98 499	138 072	- 171,10 %	176 185

*** Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe relatif aux résultats et à l'évolution du produit brut des jeux pour la saison 2013/2014 fait apparaître que :**

→ Le **produit brut des jeux (P.B.J.) global** qui sert d'assiette aux divers prélèvements **diminue de nouveau et de manière accentuée (- 6,02%, après une baisse de 3,32% durant l'exercice précédent)**. Ce PBJ passe de **7 521 026 € à 7 067 948 €** pour la période considérée (- **453 078 €**).

Il est à noter que le PBJ au niveau national a lui aussi subi une baisse mais moindre (de 2,6 %, et de 3,5 % à périmètre constant).

→ **A l'intérieur de l'évolution globale ci-dessus**, les évolutions des produits par type de jeux sont les suivantes :

Le **produit brut des jeux dits « traditionnels »** baisse de 20%. Il s'établit à 551 682 € contre 693 171 € sur l'exercice précédent. Cherchant à s'adapter à la demande et à se renouveler, ce secteur a connu de nombreuses modifications : fin du Poker en Cash game en semaine, relance du Poker en salle des jeux traditionnels, fin à l'issue de l'exercice du Texas holdem' Poker et introduction de la roulette électronique (le 28 octobre). Ce dernier jeu est situé dans la salle des machines à sous mais est rattaché aux Jeux dits traditionnels en matière de produits.

Le **produit des machines à sous accentue sa baisse**. Il s'établit à **6 516 267 €** contre **6 827 853 €** l'année précédente, soit une perte en valeur absolue de 311 586 €, représentant une diminution de 4,56 % (- 3,74 % en 2012/13).

→ Consécutivement, **les prélèvements effectués au profit de la commune sont en baisse de 6,11 %**, après une perte de 3,55 % sur l'exercice précédent; Ils s'établissent à **1 040 625 €** contre 1 108 400 € (- 67 775 € après une diminution de 40 777 € l'an dernier et de 44 188 € l'année auparavant).

Du détail des 2 prélèvements au profit de la commune, il ressort que :

La part du **versement légal de 10 % du prélèvement progressif diminue de 6,41 % pour se situer à 245 481 €** contre 262 284 € pour la saison précédente ;

Et la part du **prélèvement au titre du cahier des charges se situe à 795 144 €** contre **846 116 €** pour la saison précédente, subissant une baisse de 6,02 % après celle de 3,32 % l'année précédente ;

→ Enfin, de la même façon, on note que le panier moyen par joueur et le rendement par machine à sous installée poursuivent leur baisse.

IV – Observations

* **Les activités annexes du Casino** peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires de l'activité **Restauration baisse globalement ; Il s'établit à 421 986 €**: fermeture hebdomadaire plus large pour l'Horizon qui lui fait perdre 32 317 € de CA par rapport à l'année dernière mais bonne tenue du restaurant des Jeux. A noter que le couvert moyen pour les 2 restaurants est en hausse de 3 €.
- le chiffre d'affaires de l'activité « **Bar** » baisse de nouveau de manière importante : 1 % pour le bar des MAS, 35 % pour le Bar des jeux et 79 % pour l'Abordage (dont la fermeture a été définitive en janvier 2014 avec la poursuite tout de même dans ce lieu des thés dansants). Cette activité n'a plus représenté qu'un chiffre d'affaires de 156 237 € ;

- le chiffre d'affaires du **Grand Hôtel** pour la première fois depuis la rénovation des chambres en 2011 est à la baisse, en partie expliquée par le recours à la commercialisation via booking.com. Ce secteur d'activités représente 356 430 €.

Un responsable « Activités annexes » a été nommé afin de relancer ces secteurs de l'Hôtellerie/restauration.

* **Par ailleurs, au titre de la convention de délégation de service public** passée entre la Ville et la SAS CBM, le Casino est tenu à divers engagements. Le rapport annuel est l'occasion de les mesurer.

Ainsi, conformément à l'article 7 de ladite convention, le Casino a organisé et accueilli des manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, représentations théâtrales et concerts, etc). A ce titre, le Casino a sollicité un abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux pour son programme de spectacles et manifestations. Le Conseil municipal lors de sa séance du 19 février 2015 a apporté un avis favorable à cette demande d'abattement, en cours d'instruction par les services de l'État.

Au titre de l'article 12 de la convention, le casino a également participé à la vie de la cité à travers les aides financières et en nature qu'il a apporté aux associations locales (le FCD, le Club de tennis Puys/Belleville, Dieppe Envolez vous, Art/E, OMS, Jubilee,...) comme aux événements qui ont animé notre ville tels le Festival international de cerfs-volants, le Festival du film, le Tour de France à la voile, le Festival international d'Échecs, le Tournoi des Papy's, le Festival « Rock sur les galets » ou la Fête foraine.

Le Casino présente des états de dépenses de sponsoring, promotion, publicité et soutien aux animations à hauteur de 268 591 € (voir détails en annexe - articles 12 et 13). Il satisfait ainsi aux termes des articles 12 et 13 de la convention.

Il convient également de souligner que la nouvelle Direction arrivée en juillet a intensifié les animations à destination des joueurs et plus largement de sa clientèle ou des clubs et associations soutenus par le Casino.

En matière d'investissement dans l'équipement, il est à noter que la Direction a procédé au réaménagement et à l'embellissement de la salle des machines à sous à l'occasion, à la fin octobre 2014, de l'arrivée des tables de roulette électronique.

* Pour conclure, on notera qu'au cours de l'année 2014, via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer et la part communale de la taxe foncière, **le casino aura rapporté au total 1 200 303 € au budget de la Ville.**

Pour mémoire, cette somme globale s'élevait à 1 757 180 € en 2005 au plus fort de ces 10 dernières années et à **1 268 449 €** l'année dernière.

Considérant la présentation intervenue lors de :

- la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 17 septembre 2015,
- l'avis de la commission n° 1 du 22 septembre 2015,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel sur l'exploitation du Casino Municipal pour l'exercice 2013-2014.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
